



Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2015-05

Assemblée Plénière du 10 novembre 2015

Avis du Comité de Bassin sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique (SDAGE) – 2016 - 2021

oo0oo

L'An Deux Mille Quinze et le **mardi 10 novembre à 9h00** s'est tenue au Conseil Régional à la salle Camille DARSIÈRES, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, **sous la présidence de M. Daniel CHOMET, son Président.**

M. Daniel CHOMET	Président du Comité de Bassin Représentant la Région
M. Garcin MALSA	Représentant le Département
M. Christian PALIN	Désigné par l'Association des Maires
M. Arnaud RENÉ-CORAIL	Désigné par l'Association des Maires
M. Alex PAVIOT	Représentant des usagers Chambre d'Agriculture
M. Jean-Marc AMPIGNY	Représentant des usagers Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Charles AGATHE	Représentant des usagers Pêche maritime
M. Maurice MONTÉZUME	Représentant des usagers Pêche en eau douce
Mme Véronique PAMPHILE	Représentant des usagers Association de protection de l'environnement
Présents :	
Mme Marie-Jeanne TOULON	Représentant des usagers Association de protection de l'environnement
Mme Denise Emma MARIE	Personnalités désignées par le Préfet Représentant les milieux socio-professionnels
M. Jean-Louis VERNIER	Représentant le Préfet
M. Benjamin ESPÉRANCE	Représentant la DEAL (1 ^{er} siège)
M. Christophe GROS	Représentant la DEAL (2 ^{ème} siège)
M. Jean-Pierre ALLENOU	Représentant le Délégué Antilles de l'IFREMER
M. Le Directeur Régional des Finances Publiques	(pouvoir à la Direction de la Mer)
M. Benoît LOUSSIER	Représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Mme Karine HO CAN SUING	Représentant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
M. Hervé MOUSSARON	Représentant le Directeur de la Mer

Absents : Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS, M. José MAURICE, M. Raphaël SÉMINOR,
M. Félix ISMAIN, M. Pierre SAMOT, M. Antoine VÉDÉRINE, M. Fortuné ROSETTE,
M. Marcelin NADEAU, M. Jean-Marc AMPIGNY, M. Thierry LAUZÉA, M. Alex LABONNE,
M. Étienne du COUEDIC, M. Pascal SAFFACHE, Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ.

Mme Jeanne DEFOI

M. Loïc MANGEOT

Office de l'Eau

Mme Gaëlle HIÉLARD

M. Jean ROGISTER

Observatoire de l'Eau

Mme Éliane MOULY

Mme Isabelle BARNÉRIAS

M. Denis ETIENNE

Mme Marie-France BERTOME

DEAL

Assistent :

Mme Valéry VEILLEUR

Mme Lydie DIONE-LARGEN

Conseil Général

Mme Danielle MARIE-LOUISE

M. Ludovic LOUIS

M. Léo ROUDIL

M. Norbert MONSTIN

M. François BARBIER

CAP NORD
Contrat de rivière du Galion

Mme Julie WEISS

M. Florian LABADIE

ASCONIT CONSULTANTS
PARETO ECOCONSULTANT

- Vu** la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu** la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- Vu** la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- Vu** la directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;
- Vu** la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau ;
- Vu** la directive 2014/80/UE de la Commission du 20 juin 2014 modifiant l'annexe II de la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-4 à L.122-12, L.211-1, L.212-1 à L.212-2-3, R.122-17 à R.122-24, R.212-1 à R.212-25 ;
- Vu** l'arrêté du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

- Vu** l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu** l'arrêté du 17 décembre 2008 modifié, établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines ;
- Vu** l'arrêté du 17 juillet 2009 modifié, relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines ;
- Vu** l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-18 et R.212-18 du code de l'environnement ;
- Vu** l'avis de l'autorité environnementale en date du 19 décembre 2014 ;
- Vu** les avis émis lors de la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 ;
- Vu** les avis émis par les Assemblées et organismes consultés ;
- Vu** l'avis du Comité National de l'Eau en date du 7 juillet 2015 ;
- Vu** l'avis du Conseil Supérieur de l'énergie en date du 9 juin 2015 ;

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-1 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre-Mer,

Considérant la loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant le projet de SDAGE révisé, en sa version du 10 novembre 2015,

Considérant l'évaluation environnementale du SDAGE,

Considérant les documents accompagnant le SDAGE,

Considérant les résultats des votes des membres votants,

Le Comité de Bassin, à l'unanimité de ses membres,

D É C I D E

Article 1 : Le Comité de Bassin émet un avis favorable sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique – 2016 - 2021.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 10 novembre 2015.

18 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET